



## AVIS DE COURSE

VOILE RADIO COMMANDEE

**National RG65  
23 et 24 Octobre 2021:  
Club de Voile Angoulême  
Plan d'eau de la Grande Prairie  
16710 Saint-Yrieix  
Base de voile Eric Tabarly  
5A  
RG 65**

***La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).***

***La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.***

### REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 Règles modifiées :
  - 1.5.1 La RCV E2.1(c) est supprimée
  - 1.5.2 La RCV E8.G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8h30 le 23/10/2021 Au bureau du Club House
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante Classe RG65

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'intérieur du Club House

#### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régates est ouverte à tous les bateaux de la série **RG65** .....
- 4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

*Base de Voile Eric Tabarly Plan d'eau de La Grande Prairie...*  
16710 Saint-Yrieix sur Charente  
OU  
[cvac.regatesvrc@gmail.com](mailto:cvac.regatesvrc@gmail.com)..

OU  
*Le helloasso sur indiqué sur le site RG65.fr*

*au plus tard le...20 Octobre 2021...*

- 4.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- une autorisation parentale pour tout membre mineur

#### 5. DROITS A PAYER

**Les droits requis sont les suivants : 60 € pour les participants**

**Sont compris : l'inscription**

*Le repas du samedi midi  
Le repas du Samedi soir  
Le repas du dimanche midi*

#### 6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h00 le 23/10/2021

#### 7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 8. PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

**23 Octobre 2021 de 8h30 à 10h00**

**Briefing des coureurs:10h15**

**24 Octobre 2021 :**

**Briefing des coureurs:9h00**

- 8.2 Des contrôles de jauge pourront être effectués

- 8.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Flottes /Courses du jour |
|------------|---|--------------------------|
| 23/10/2021 | 10h30   | flottes à suivre         |
| 24/10:2021 | 9h30  | flottes à suivre         |

- 8.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **14h00**

## 9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée comme suit : Pénalité d'un tour

## 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| A partir de 4 courses validées  | 1 retiré  |
| A partir de 8 courses validées  | 2 retirés |
| A partir de 16 courses validées | 3 retirés |
| A partir de 24 courses validées | 4 retirés |

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

## 10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à partir de 15h30 le 24 Octobre 2021

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. PROTECTION DES DONNÉES

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Jacques Bernard :0628505006 [jack16@cegetel.net](mailto:jack16@cegetel.net)

Stéphane Gibaud : 0664139717 [president@rg65.fr](mailto:president@rg65.fr)

Achille Chatin :0607563309 [achille.chatin@gmail.com](mailto:achille.chatin@gmail.com)

**15 : PRESCRIPTIONS COVID 19 :**

**En raison de la situation sanitaire actuelle . Les mesures de prévention seront adaptées suivant l'évolution et les prescriptions de la Fédération Française de Voile à la date de la régata**